

**VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)**

**CONSEIL MUNICIPAL  
13 NOVEMBRE 2025**



Date de la convocation : 07/11/2025

Date d'affichage : 07/11/2025

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 29

Représentés régulièrement convoqués : 3

Absents : 1

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ,Philippe Emmanuel CAILLÉ,Michel PHILIPPE,Patricia RENAULT,Jérôme ROBERT,Margaux VANTHOURNOUT,Aurélien BEHENGARAY,Marie MABILLE,Hervé ADEUX,Christine LEROY,Isabelle HERBERT,Grégory DEREN,Basile BERNARD,Hélène SOLER,Karen YVAN,Jean-Marie LÉGUILLOU,Gaëlle RICHET,Grégoire POUPON,Marie-Laure PATOUX,Bruno COLESSE,Catherine GENDRE,Marie-Françoise GUGUIN,Nicole BERCES,Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES,Gildas QUÉRÉ,Lionel ANSELMO,Philippe COUVREUR,Isabelle SAINT BONNET,Frédéric ABRAHAM

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

Mme Mélanie VAUCHEL pouvoir à Mme Marie MABILLE,M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Aurélien BEHENGARAY,Mme Claire PEREZ pouvoir à M Basile BERNARD

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia RENAULT

**8 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - DOCUMENTS BUDGETAIRES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 - PRISE D'ACTE**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2025\_076

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,et notamment son article L.2312-1,

Vu le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il y a lieu de débattre sur les orientations budgétaires dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif au budget primitif de l'exercice 2026 de la Ville.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE  
DELIBERATION N°2025\_076

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

2025

ID : 076-217601087-20251113-2025\_076-DE

**S<sup>2</sup>LO**

1 absent : Vincent BOURGES

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif au budget primitif de l'exercice 2026 de la Ville.

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

**Théo PEREZ**  
Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*